

Pensée pour aujourd'hui



© Dalila Dalprat_Pexels / Libre de droits

Rapports de travail (3'800 caractères)

Au moment où j'écris cette réflexion, journaux et TV nous relatent les troubles sociaux qui perturbent de plus en plus sérieusement la vie de nos voisins français depuis plusieurs semaines. Après les manifs des « gilets jaunes » ce sont les grèves qui paralysent les services publics, écoles, chemins de fer, métros, bus, aviation, transports routiers et autres secteurs économiques. On parle d'une possible grève générale, le tout pour appuyer des revendications sur le plan des conditions de travail, salariales ou des retraites. Selon les domaines concernés, ces perturbations ont aussi des répercussions dans les pays voisins. Cela ne saurait donc pas nous laisser indifférents, dans une certaine mesure.

Syndiqué depuis mon entrée dans le monde du travail, j'ai toujours entendu parler de luttes des salariés pour protéger, maintenir ou améliorer leurs conditions de travail, partout dans le monde. De tout temps, des hommes et des femmes ont été victimes d'injustices, voire d'exploitation scandaleuse. Il y a toujours eu des privilégiés et des victimes. Ainsi, il existe tant de motifs de mécontentements qu'il serait bien difficile de les dénombrer tous.

Chose surprenante, on peut même trouver dans la Bible un exemple de mécontentement d'ouvriers à l'égard de leur patron sur sa pratique quelque peu surprenante de rétribution salariale. Il s'agit de la parabole de Jésus dite « du vigneron et de ses ouvriers ». On la trouve dans l'évangile de Matthieu, au chapitre 20 : *selon l'usage de l'époque, ce propriétaire de vignoble se rend un matin de bonne heure sur la place où se tiennent les journaliers afin de les engager pour travailler dans son vignoble. Il convient avec eux de leur donner comme salaire une pièce d'argent d'un denier pour la journée et les envoie dans sa vigne. Trois heures plus tard, il en trouve d'autres sans occupation sur la place du marché et leur dit : « Vous aussi, allez travailler dans ma vigne et je vous paierai convenablement ». Il sort encore vers midi puis vers trois heures de l'après-midi et chaque fois il agit de la même manière. Enfin, vers cinq heures, il en trouve encore d'autres sur la place et leur propose aussi d'aller travailler pour lui. Le soir, il charge son administrateur de faire venir les ouvriers et de leur payer leur salaire, en commençant par les derniers pour finir par les premiers arrivés. Ils reçoivent chacun une pièce d'argent. Quand vient le tour des premiers arrivés, qui s'attendaient à recevoir davantage, ils manifestent leur mécontentement en ne recevant qu'une pièce d'argent : « Ces derniers arrivés n'ont travaillé qu'une heure et ils reçoivent le même salaire que nous qui avons travaillé dur toute la journée ! » Le patron dit à l'un d'eux : « Mon ami, je ne te fais aucun tort, nous avons convenu d'une pièce d'argent pour la journée. Si cela me fait plaisir de donner au dernier arrivé autant qu'à toi, cela me regarde. Ne puis-je pas disposer de mon argent comme je le veux ? Ou bien m'en veux-tu parce que je suis bon ? ».*

Cette parabole n'est certes pas un modèle pour les tractations parfois difficiles entre organisations patronales et syndicats de salariés pour élaborer les CCT actuelles mais Jésus l'a prononcée pour répondre aux questions de ses disciples qui lui demandaient ce qu'il adviendra d'eux dans le royaume des cieux. En effet, quand Dieu nous appelle à le suivre et le servir ici-bas, ce n'est pour nous y récompenser d'un quelconque avantage par rapport à quiconque parmi son peuple. Ce qu'il promet : « que celui qui croit en lui ne périsse point mais qu'il ait la vie éternelle » (Jean 3 : 16). N'est-ce pas là la plus belle perspective offerte par le Seigneur, notre céleste patron, à celui qui répond à son appel ?

Photo : [Dalila Dalprat](#) sur [Pexels](#)

Auteur

Pierre-André Combremont

Publié le

9.12.2019